

En tant que président de l'APRET (Association de PREvention du Tabagisme) qui gère le CIPRET mais aussi en tant que président des pharmaciens genevois, membre d'une profession médicale et libérale, je suis consterné par les propos de Jean-Michel Gros dans votre rubrique "Question à..." du samedi 12 janvier 2008.

Monsieur Gros, si les quelques dizaines de milliers de francs que coûte cette campagne permettent d'éviter à un seul citoyen contribuable de contracter un cancer du poumon, l'Etat amortit déjà son investissement. Or les statistiques que vous citez l'annoncent: de nombreux cas seront évités dans les prochaines années et le Conseil d'Etat aura fait un excellent retour sur investissement.

Vous mentionnez que deux décès par année sont dus à la fumée passive, en réalité ce sont entre 30 et 50 décès par année, seulement pour Genève. De plus, vous oubliez de calculer les lourds coûts médicaux et sociaux générés par ces pathologies, à charge du contribuable, en terme d'hospitalisation, de traitement ou encore de subventionnement des caisses maladie. Vous oubliez aussi les souffrances et la détresse évitées qui elles n'ont pas de prix! A mon sens, le Conseil d'Etat a vu juste en acceptant de dépenser quelques dizaines de milliers de francs: il contribue non seulement à diminuer les charges de la collectivité mais il promeut aussi une meilleure santé pour tous, source d'économies supplémentaires.

Quant aux basses attaques dirigées contre notre médecin responsable, elles sont elles aussi du plus mauvais goût. Si le docteur Rielle a été plébiscité au Conseil National, vous le savez bien, ce n'est pas par le fruit personnel qu'il retire des campagnes de promotion de la santé que nous organisons chaque année avec l'aide de l'Etat mais bien au contraire par l'engagement généreux et professionnel dont il fait preuve en santé publique et notamment dans la lutte contre le tabagisme depuis 17 ans dans notre canton. Cette belle mission conduit aujourd'hui à une prise de conscience des électeurs. La majorité des citoyens contribuables veulent désormais respirer un air pur dans les lieux publics et protéger leurs enfants car la liberté individuelle prônée par une minorité ne doit plus mettre en danger la santé des autres.

Jean-Luc Forni  
Président de l'APRET  
Président de l'Association des pharmacies du canton de Genève